

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Band: 88 (1990)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: V+D : Eidgenössische Vermessungsdirektion = D+M : Direction fédérale des mensurations cadastrales

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La collaboration entre le GP, la SSMAF et la CSCC revêt une importance considérable à l'heure actuelle. La réalisation de la REMO doit intervenir au niveau communal déjà, ce qui implique le soutien de la profession.

Les résultats de la procédure de consultation ont permis de faire un pas en avant. A noter, en outre, qu'au congrès de la FIG, le sujet des systèmes d'information du territoire a occupé la première place.

La procédure de consultation a débouché sur deux résultats principaux:

- la limitation du catalogue des données
- l'introduction rapide.

Cette procédure accélérée, appelée aujourd'hui «numérisation provisoire», ne saurait en rien entraîner une diminution de la qualité par rapport à l'état actuel, de façon à ce que les mensurations réalisées dans ce cadre puissent également être reconnues officiellement.

L'IMO est née! Son nouveau nom est «Interlis». Des précisions à son sujet ainsi que sur la qualité des données seront soumises sous peu à consultation. Une publication de l'IMO est donc envisageable cette année encore. Le projet d'arrêté fédéral concernant le subventionnement de la mensuration officielle est également prêt à être soumis au Parlement. Celui-ci devrait en débattre durant la session d'hiver/printemps des Chambres. Les subventions fédérales suivantes sont prévues:

- 20-90% pour les nouvelles mensurations
- 10-55% pour les rénovations cadastrales
- 15-25% pour les «nouvelles mensurations provisoires» (mesures de conservation de documents existants).

W. Bregenzer en appelle à la collaboration de chacun pour faire adopter ce projet par les Chambres.

Les propositions de la commission Buschor concernant la répartition du reste des frais entre les cantons, les communes et les utilisateurs (en particulier, les utilisateurs permanents, respectivement les services publics) sont attendues pour dans un mois.

Parallèlement, toutes les lois et ordonnances en vigueur concernant les mensurations officielles sont révisées.

Dans le prolongement du projet REMO, la Confédération et la CSCC tentent d'aboutir à un contrat uniforme pour la numérisation provisoire, ainsi que les PTT le souhaitent.

Avec les CFF, la collaboration est de toute évidence excellente, surtout dans le domaine de la NEAT et pour la mise en œuvre du projet «SUBITO».

Les cantons ont bien accueilli le projet REMO. Indépendants et services cantonaux du cadastre sont désormais appelés à collaborer étroitement à la mise au point de modèles cantonaux de réalisation de la REMO.

Un projet de document d'introduction au projet REMO a été conçu au sein d'un petit groupe de travail. Celui-ci sera également soumis à consultation prochainement.

Conférence suisse sur l'informatique

A. Bercher signale que la Conférence suisse sur l'informatique envisage de fonder un

groupe de travail SIG (systèmes informatiques géographiques). Il prie la SSMAF de donner son avis sur ce projet.

La lettre étant arrivée le 28 juin 1990 seulement, il n'est pas possible de se prononcer à si bref délai. J. Frund mettra la question à l'ordre du jour d'une prochaine séance du comité central et invitera A. Bercher à y participer.

W. Bregenzer informe qu'en l'absence de réseau des points fixes, aucune subvention fédérale ne pourra être accordée.

Association française de topographie

Roger Schaffner présente un bref exposé sur l'A.F.T. Un résumé écrit de ses propos peut être obtenu auprès du secrétariat de la SSMAF.

Départ de membres du comité central

P. Domeisen prend congé officiellement des deux membres démissionnaires du comité central:

M. Corrodi a siégé durant quatre ans au comité central de la SSMAF en tant que représentant du GP. Il s'y est occupé très activement de la REMO et de la question des apprentis. Au nom des membres de la SSMAF et du comité central, de vifs remerciements lui sont adressés, ainsi que des vœux pour son avenir. Sous les applaudissements, un cadeau lui est remis. A son tour, M. Corrodi évoque brièvement ses activités passées et remercie pour la confiance accordée.

A. Bruni a été élu en 1986 au comité central de la SSMAF où il s'est chargé du secteur du génie rural. Il se retire pour des raisons de santé. Des applaudissements et un cadeau témoignent de la reconnaissance qui lui est due pour son travail remarquable. De son côté, A. Bruni exprime sa profonde gratitude.

Traductions

Selon J. Hippenmeyer, les traductions ne suffisent pas à elles seules à jeter une passerelle sur le «Röstigraben». Il importe surtout qu'entre collègues, on recherche et soigne les contacts personnels.

Clôture de l'assemblée: 18 heures.

Procès-verbal: S. Steiner

VSVT-Zentralsekretariat:
ASTG secrétariat central:
 T. Deflorin, Montalinstr. 405, 7012 Felsberg
 Tel. 081 / 21 32 69 Geschäft
 Tel. 081 / 22 04 63 ☉ Privat

Stellenvermittlung
 Auskunft und Anmeldung:
Service de placement
 pour tous renseignements:

Alex Meyer
 Sunnebühlstrasse 19, 8604 Volketswil
 Tel. 01 / 820 00 11 G
 Tel. 01 / 945 00 57 P

L + T / S + T

Bundesamt für Landestopographie
 Office fédéral de topographie

Nachführung von Kartenblättern

Blatt feuille foglio		Nachführung mise à jour aggiornamento
1090	Wohlen	1988
1191	Engelberg	1987
1204	Romont	1987
1209	Brienz	1987
1225	Gruyères	1987
1288	Raron	1987
1306	Sion	1986
1324	Barberine	1988
265	Nufenenpass	1987
275	Valle Antigorio	1987
264T	Jungfrau, mit Wanderwegen SAW	1986/90
256S	Disentis, mit Skirouten SSV	1985/90
265S	Nufenenpass, mit Skirouten SSV	1987/89

Neue Landeskarten

Als Fortsetzung der Landeskarten-Serie mit Wanderwegen SAW ist erschienen:

260T St-Cergue Verkaufspreis Fr. 16.—

V + D / D + M

Eidgenössische Vermessungsdirektion
 Direction fédérale des mensurations
 cadastrales

Fachausweise als Vermessungstechniker 1990

Certificats de technicien-géomètre de 1990

Aufgrund der bestandenen praktischen Fachprüfung in Bern wird den nachgenannten Kandidaten/in der Fachausweis als Vermessungstechniker erteilt:

A la suite d'examens pratiques subis avec succès à Berne, le certificat de technicien-géomètre est délivré à Madame et à Messieurs:

Amstad Werner, geb. 1961, 6005 Luzern
 Bachmann Elisabeth, geb. 1964, 3627 Heimberg
 Brodbeck Andreas, geb. 1957, 4416 Bubendorf
 Cattaneo Corrado, geb. 1963, 6950 Tesserete
 Fässler Jürg, geb. 1963, 8050 Zürich
 Fleischlin Markus, geb. 1964, 6003 Luzern
 Gämperle Jörg, geb. 1963, 8102 Oberengstringen
 Haltiner Ernst, geb. 1964, 9555 Tobel
 Kaspar Hanspeter, geb. 1949, 5702 Niederlenz
 Keller Hansheinrich, geb. 1964, 9113 Degersheim
 Knobel Philipp, geb. 1964, 1227 Acacias

Kunz Wilfried, geb. 1961, 8570 Weinfelden
 Maag Werner, geb. 1961, 8136 Gattikon
 Maurer Roland, geb. 1963, 8623 Wetzikon
 Mertenat Richard, geb. 1964, 2740 Moutier
 Müller Christoph, geb. 1961, 6048 Horw
 Nussbaumer Rolf, geb. 1960, 7075 Churwalden
 Roth Paul, geb. 1963, 6005 Luzern

Spengler Markus, geb. 1961, 8240 Thayngen
 Staub Richard, geb. 1963, 8353 Elgg
 Tanner Roland, geb. 1960, 8320 Fehraltorf
 Trachsel Walter jun., geb. 1963, 6208 Oberkirch
 von Arx Thomas, geb. 1963, 4600 Olten
 Weller Andreas, geb. 1958, 4132 Muttenz
 Würsch Eugen, geb. 1961, 5620 Zufikon

Zill Guido, geb. 1963, 9202 Gossau
 Bern, 14.9.1990
Die Prüfungskommission
 Berne, le 14.9.1990
La commission d'examen

Konkordanzliste für die theoretische Vorbildung des Ingenieur-Geometers

Fach Nr.	Fachgebiete der theoretischen Vorbildung	Als Hochschulprüfung abgenommen an der ETH Zürich	Comme examen de haute école passé à l'EPF Lausanne
1	Mathematik	Analysis I und II Statistik und Wahrscheinlichkeitsrechnung Lineare Algebra und Numerische Mathematik	* Analyse I et II Analyse III et Analyse numérique Algèbre linéaire I et II Probabilité et Statistique I et II
2	Geometrie	Geometrie I	* Géométrie I et II
3	Physik	Mechanik Physik I und II	Mécanique générale I et II Physique générale I et II
4	Informatik	Informatik I Einsatz von Informatikmitteln	* Programmation I et II * Infographie et Dessin technique
5	Fehlertheorie und Ausgleichsrechnung	Parameterschätzung I und II	Théorie des erreurs II
6	Vermessungskunde	Vermessungskunde I und II Vermessungskunde III Teilnahme am vermessungstechnischen Diplomfeldkurs der Abt. VIII, gefolgt von einer mindestens 3-wöchigen Ausarbeitung	* Topographie I à IV et Théorie des erreurs I
7	Photogrammetrie	Photogrammetrie GZ Photogrammetrie II	* Photogrammétrie I et II
8	Landesvermessung	Höhere Geodäsie GZ Landesvermessung	* Géodésie et Topométrie
9	Amtliche Vermessung (ohne Landesvermessung)	Amtliche Vermessungswerke Raumbezogene Informationssysteme	* Mensuration cadastrale Cartographie et Systèmes d'information du territoire
10	Strukturverbesserung Raumplanung	Strukturverbesserung und Bodenordnung GZ Planung GZ	* Aménagement
11	Rechtswissenschaften	Rechtslehre GZ und Privatrecht Sachen- und Obligationenrecht, Baurecht Grundbuch- und Vermessungsrecht	* Droit I et II * Droit III et IV

* Die Noten in den mit * markierten Fächern können von Studierenden bzw. Absolventen der Abteilung VIII auch in einer Ergänzungsprüfung vor oder nach dem Diplom oder nach der jeweiligen Lehrveranstaltung durch eine mit einem Kolloquium verbundene Bewertung der Semesterleistung erhoben werden.

Verordnung über die theoretischen Prüfungsfächer und den Prüfungsstoff der Patentprüfung für Ingenieur-Geometer Änderung vom 18. Juli 1990

Auf Antrag der Eidgenössischen Prüfungskommission für Ingenieur-Geometer hat das Eidgenössische Justiz- und Polizeidepartement die folgende Fassung der Konkordanzliste für die theoretische Vorbildung des Ingenieur-Geometers genehmigt. Diese Änderung tritt am 15. August 1990 in Kraft.

Eidgenössische Vermessungsdirektion

Der Studienplan der Abteilung VIII der ETHZ (sofern die entsprechenden Wahlfächer belegt werden) bzw. des Département de génie rural et géomètres der EPFL bietet diese theoretische Vorbildung.

Ordonnance concernant les disciplines de l'examen théorique et les matières d'examen pour le brevet d'ingénieur géomètre Modification du 18 juillet 1990

Sur proposition de la Commission fédérale d'examen des ingénieurs géomètres, le Département fédéral de justice et police a approuvé la nouvelle teneur du Tableau comparatif pour la formation théorique de l'ingénieur géomètre ci-après. La présente modification entre en vigueur le 15 août 1990.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

Tableau comparatif pour la formation théorique de l'ingénieur géomètre

Branche N°	Disciplines pour la formation théorique	Comme examen de haute école passé à l'EPF Lausanne	Als Hochschulprüfung abgenommen an der ETH Zürich
1	Mathématiques	Analyse I et II Analyse III et Analyse numérique Algèbre linéaire I et II Probabilité et Statistique I et II	* Analysis I und II Statistik und Wahrscheinlichkeitsrechnung Lineare Algebra und Numerische Mathematik
2	Géométrie	Géométrie I et II	* Geometrie I
3	Physique	Mécanique générale I et II Physique générale I et II	Mechanik Physik I und II
4	Informatique	Programmation I et II Infographie et Dessin technique	* Informatik I * Einsatz von Informatikmitteln
5	Théorie des erreurs et calculs de compensation	Théorie des erreurs II	* Parameterschätzung I und II
6	Topographie	Topographie I à IV et Théorie des erreurs I	* Vermessungskunde I und II Vermessungskunde III Teilnahme am vermessungstechnischen Diplomfeldkurs der Abt. VIII, gefolgt von einer mindestens 3-wöchigen Ausarbeitung
7	Photogrammétrie	Photogrammétrie I et II	* Photogrammetrie GZ Photogrammetrie II
8	Géodésie	Géodésie et Topométrie	* Höhere Geodäsie GZ Landesvermessung
9	Mensuration officielle (à l'exclusion de la géodésie)	Mensuration cadastrale Cartographie et Systèmes d'information du territoire	* Amtliche Vermessungswerke Raumbezogene Informationssysteme
10	Aménagement du territoire et remaniement parcellaire	Aménagement	* Strukturverbesserung und Bodenordnung GZ * Planung GZ
11	Droit	Droit I et II Droit III et IV	* Rechtslehre GZ und Privatrecht * Sachen- und Obligationenrecht, Baurecht * Grundbuch- und Vermessungsrecht

* Les étudiants et les diplômés de la section VIII de l'EPFZ peuvent justifier les notes des disciplines désignées par un * qu'ils ont obtenues également lors d'un examen complémentaire, avant ou après le diplôme ou après le cours respectif, par une appréciation du résultat semestriel lié à un colloque.

Le plan d'étude du Département du génie rural et géomètres de l'EPFL et celui de la section VIII de l'EPFZ (pour autant que les cours correspondants soient suivis) offrent cette formation théorique préparatoire.